

## ACTUALITÉS

### ○ **LABEL « VALIDES-HANDICAPÉS : POUR UNE PRATIQUE SPORTIVE PARTAGÉE »**



À l'image du CDO de Gironde, qui a expérimenté et impulsé la démarche du **Label « Valides-Handicapés »**, le Comité Départemental Olympique et Sportif de Côte-d'Or a mis en place au niveau du département de la Côte-d'Or **cet outil de reconnaissance de qualité**.

Véritable assurance de qualité sur **l'accueil des personnes en situation de handicap**, désirant pratiquer une activité physique et sportive, il permet de disposer **d'une information fiable** afin de **repérer les associations concernées à proximité** et si besoin de se doter **d'un suivi et d'un soutien technique** des partenaires du label. [En savoir plus](#)

### ○ **CONCOURS DE LA COMMUNE LA PLUS SPORTIVE 2019 (CLPS)**

Le Comité Régional Olympique et Sportif de Bourgogne-Franche-Comté organise, en partenariat avec les Comités Départementaux Olympiques et Sportifs de la région, la **5<sup>ème</sup> édition du Challenge de la Commune La Plus Sportive**.

Ce challenge a pour vocation **la mise en valeur de l'engagement** que tous les Maires **des communes du territoire manifestent pour le sport**. [Plus d'informations](#)



### ○ **SAVED – SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE VALORISATION ET DÉPLACEMENTS**



Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Côte-d'Or vous propose **son outil SAVED** qui vous servira à effectuer **vos relevés de déplacements bénévoles** d'une part et de **valoriser votre apport bénévole** d'autre part.

Cet outil **à destination notamment des associations sportives** est **gratuit**. Pour l'acquérir, il vous suffit de vous rendre sur la page dédiée et de **remplir le formulaire de téléchargement**. [En savoir plus](#)

### ○ **COMPTE ENGAGEMENT CITOYEN (CEC)**



Le Compte d'Engagement Citoyen (CEC) instauré par la **loi du 8 août 2016 dite loi Travail** est **un nouveau dispositif** intégré au Compte personnel d'activité (CPA).

**Les bénévoles éligibles** peuvent y déclarer **leur activité associative et bénéficier de droits à formation financés par l'État** en reconnaissance de leur engagement. Vous avez **jusqu'au 28 février 2019** pour vos activités bénévoles associatives éligibles **réalisées en 2017**. [Plus d'informations](#)

### ○ **RÉDUCTION D'IMPÔTS & PRÉLÈVEMENTS À LA SOURCE**

Les réductions d'impôt liées aux dons 2018 restent acquises et **feront l'objet d'un versement sur 2019** sous forme de crédit d'impôts le cas échéant. [En savoir plus](#)



○ VILLE DE DIJON - CAMPAGNE DE SUBVENTION 2019

Le calendrier des campagnes de subventions 2019 de la ville de Dijon est désormais en ligne. Pour le consulter rendez-vous sur : [www.dijon.fr](http://www.dijon.fr)



○ BAROMÈTRE NATIONAL DES PRATIQUES SPORTIVES 2018



Afin de disposer d'informations précises **pour suivre les évolutions des pratiques sportives des citoyens français et appréhender leurs motivations**, l'INJEP a mis en place en lien avec le ministère des sports **un baromètre national** des pratiques sportives. Réalisé pour la première fois en 2018, vous pouvez le télécharger sur [www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr)

## EMPLOI

○ CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU SPORT



**A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019**, pour les adhérents du CoSMoS, le Salaire Minimum Conventionnel (SMC) sera revalorisé à **1447,53 €**.

L'**avenant n°135** de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) relatif aux salaires a été signé par les partenaires sociaux. Cet avenant a réévalué le **Salaire Minimum Conventionnel (SMC)**. L'ensemble des minimas est par conséquent impacté, ainsi que la prime d'ancienneté pour les groupes de 1 à 6. Cette revalorisation est entrée en vigueur le **1<sup>er</sup> janvier 2019**. Source : [CoSMoS](http://CoSMoS)

Consultez les fiches pratiques du CDOS : [Rémunération prévue par la CCNS](#) - [La prime d'ancienneté prévue par la CCNS](#) - [Calcul de la prime d'ancienneté](#)

○ PLAFOND DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Le **plafond mensuel de la sécurité sociale** est porté à **3 377 €** à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2019** (contre 3 311 € au 1<sup>er</sup> janvier 2018). [Consultez l'arrêté](#)



○ CONTRIBUTIONS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Toute entreprise ou association qui emploie un salarié a l'obligation de participer au financement de la formation professionnelle continue.



La loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » modifie les modalités de contribution au financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Toutefois, pour les contributions **à verser avant le 28 février 2019**, les conditions restent identiques. [En savoir plus](#)

○ COMMENT FINANCER UN EMPLOI AU SERVICE DU PROJET ASSOCIATIF SPORTIF ?



En tant que dirigeant d'une association sportive, vous souhaitez assurer le développement de vos activités **en incluant la création d'un emploi** ?

Retrouvez l'outil conçu par le **Centre de Ressources DLA** qui propose **un panorama des différentes possibilités de financement** à travers **trois grands leviers** mobilisables par les associations sportives. [Consultez l'outil](#)

○ EXONÉRATION DE COTISATIONS SALARIALES SUR LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

La loi portant mesures d'urgence économiques et sociales avance l'entrée en vigueur de l'**exonération des cotisations salariales sur les heures supplémentaires** au **1<sup>er</sup> janvier 2019**.

Plus de détails sur [urssaf.fr](http://urssaf.fr)



## FORMATIONS

### ○ FORMATION SECOURISME

Le CDOS 21 propose **aux licenciés sportifs du département** des stages pour l'obtention du diplôme **Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1)**.

[Consultez les modalités et les dates des prochaines sessions](#)



PROTECTION CIVILE  
AIDER · SECOURIR · FORMER

### ○ DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT – PAROLES D'EXPERTS



En collaboration avec BGE Perspectives, **le Pôle d'Économie Solidaire** vous propose son programme **"Paroles d'Experts"**. Un programme complet comprenant **20 ateliers de sensibilisation et d'information**, apportant les solutions aux nombreuses problématiques rencontrées par les porteurs de projets. [Plus d'informations et inscriptions](#)

### ○ LE SPORT AU FÉMININ – ENJEUX ET PERSPECTIVES

Le Master 2 Professions Juridiques du Sport organise **une conférence sur le Sport au féminin – Enjeux et perspectives, le jeudi 14 Février 2019 à 17h00**, amphithéâtre SCALLE - Extension Bâtiment Droit-Lettres 1er étage, 4, Boulevard Gabriel – 21000 DIJON. [En savoir plus](#)



Pour tous renseignements complémentaires, Contactez Mario JOBARD,  
[crib.cotedor@franceolympique.com](mailto:crib.cotedor@franceolympique.com) ou 09.63.06.66.36  
Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles  
CDOS de Côte-d'Or, CREPS Bourgogne-Dijon,  
19 rue Pierre de Coubertin, 21000 DIJON - <https://cdos21.org/>



Conformément à la loi, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'oubli des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à [crib.cotedor@franceolympique.com](mailto:crib.cotedor@franceolympique.com)

